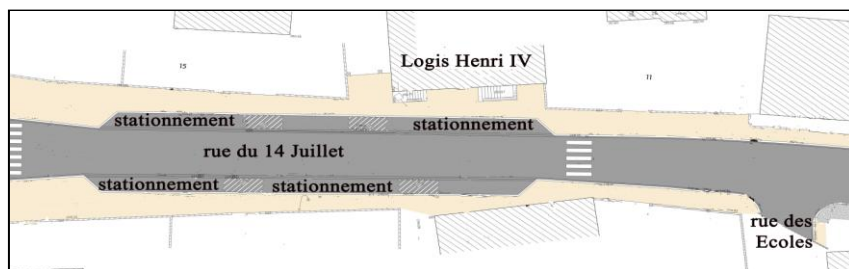


Aménagement du bourg (2^o tranche)

rue du 14 juillet et de la route de Bessay

Le principe général de l'aménagement de la rue du 14 juillet et de la route de Bessay (du N°1 au N° 24) est défini depuis 2010 et a déjà fait l'objet de communication dans le Neuilly infos :

- réalisation de places de stationnement rue du 14 juillet.



- aménagement d'un rond point au carrefour des rues du 14 juillet, de la rue de la Liberté et de la route de Bessay.



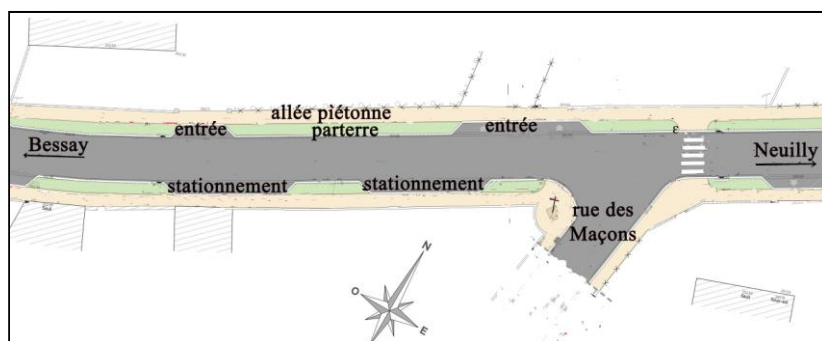
- aménagement d'allées piétonnes, en bordure des propriétés de chaque côté de la route de Bessay.

- réalisation de parterres entre la chaussée et les allées piétonnes.

- maintien d'une largeur de la voirie de 5,5 m nécessaire pour une bonne circulation, mais suffisamment réduite pour donner une impression d'étroitesse visant à la réduction de la vitesse.

- respect la réglementation sur l'accessibilité, qui prévoit que l'allée piétonne doit avoir une largeur de 1,40 M, avec des passages pouvant réduits à 1,20 M.

Compte tenu que la largeur de l'emprise est insuffisante en bas de la route de Bessay pour réaliser deux allées piétonnes réglementaires, il a été décidé de la réaliser à droite dans le sens de la montée. Le stationnement des véhicules devra s'effectuer de l'autre côté de la route, en empiétant sur l'allée qui n'aura pas la largeur réglementaire.



Lors de l'appel à candidature, l'entreprise CENTRE VOIRIE a été retenue pour un montant de 199 540 €. Initialement prévue jusqu'à la rue des Maçons, cette tranche ira jusqu'au transformateur situé face au N° 24 de la route de Bessay. L'enfouissement des réseaux d'électricité, de téléphone et d'éclairage public sera réalisé par le SDE03 pour un montant total de 171 000 €. La participation laissée à la charge de la commune s'élève à 57 400 €.

Les travaux devraient débuter en juin 2012.